

CCMO Mutuelle ne répercutera pas l'augmentation nationale des frais de santé sur les cotisations 2014 de ses adhérents

Beauvais, le 15 octobre 2013 - **Toujours dans l'optique de proposer une couverture complémentaire santé complète et accessible au moindre coût, le Conseil d'Administration de CCMO Mutuelle réuni le 18 septembre 2013 a décidé de maintenir les conditions des contrats standards individuels et collectifs de ses adhérents. En conséquence, l'augmentation de 2,7% imputable à la dérive nationale des frais de santé ne sera pas répercutée sur les tarifs 2014.**

Seule l'évolution du tarif lié à l'âge sera prise en compte dans le calcul des cotisations santé 2014.

CCMO Mutuelle

Créée en 1943, CCMO Mutuelle est la première mutuelle santé interprofessionnelle de référence en Picardie. Mutuelle complémentaire, la CCMO s'adresse à tous en matière de santé et de prévoyance : particuliers, salariés d'entreprises, retraités, professionnels indépendants et gérants majoritaires. Elle a pour vocation d'être un acteur santé et de permettre à tous un accès aux soins de qualité.

CCMO Mutuelle protège plus de 184 000 personnes et couvre près de 1 800 entreprises de tous secteurs et de toutes tailles, de l'industrie aux services, de la structure associative ou de la PME locale à la multinationale.

La mutuelle santé est adhérente et administrateur de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) et de la FNMI (Fédération Nationale de la Mutualité Interprofessionnelle) et représentée dans de nombreuses instances mutualistes locales et régionales. Elle est dirigée par Christian Germain.

Pour plus d'informations : www.ccmo.fr

Pour toute demande d'informations complémentaires, contacter le service presse.

Contact presse CCMO Mutuelle | Presstance, Laëtitia Cofflard • 0 344 544 344 •
lcofflard@presstance.com